

MENU 

rtbf.be



ACCUEIL

FIL ACTU

INFO

SPORT

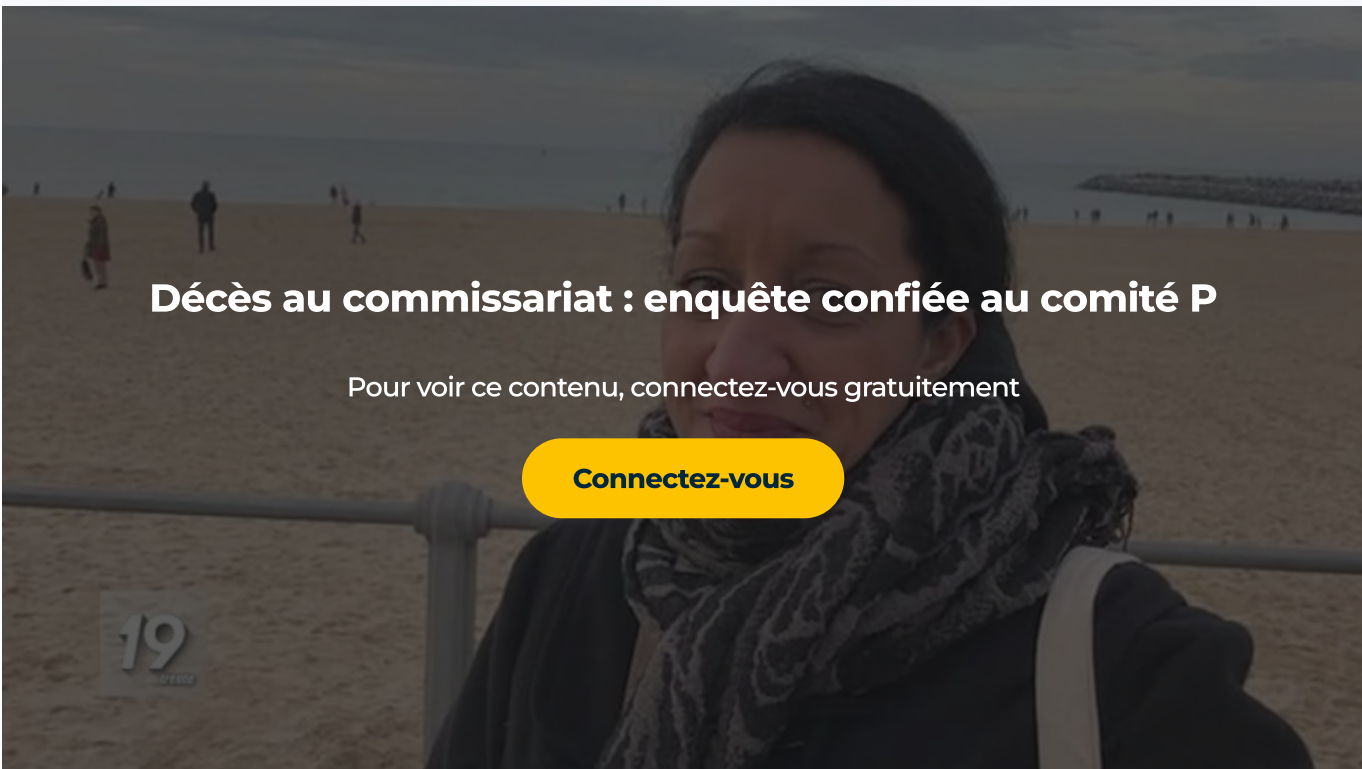
ACTUALITÉS LOCALES

CULTURE ET MUSIQUE

ENVIR

BELGIQUE

Mort suspecte dans un commissariat bruxellois : "Il semblerait qu'il n'y ait pas eu d'intervention de tiers", selon le Parquet



Décès au commissariat : enquête confiée au comité P

Pour voir ce contenu, connectez-vous gratuitement

Connectez-vous

19
JANVIER

hier à 12:52 - mise à jour hier à 18:07 • 2 min

Par Jean-François Noulet, avec Fabrice Gérard et Belga

On en sait un peu sur les circonstances dans lesquelles [Sourour A., décédée au commissariat central de la police fédérale situé rue Royale à Bruxelles](#), a été arrêtée. L'arrestation et le décès remontent à jeudi dernier, le 12 janvier.

Publicité

C'est dans la rue Américaine, à Ixelles, que Sourour A. a été interpellée. Le bourgmestre d'Ixelles, Christos Doulkeridis (Ecolo), a pris connaissance du rapport de la police qui décrit les circonstances de l'arrestation.

Contacté par la RTBF, Christos Doulkeridis, a communiqué les éléments de ce rapport. Il en ressort que Sourour A. a été interpellée dans le véhicule d'un tiers. Il s'agissait d'un véhicule immatriculé en Allemagne. C'est le propriétaire de ce véhicule qui avait appelé la police. Celle-ci est intervenue pour demander à Sourour A. de sortir de la voiture. Le rapport de la police explique que la personne tenait des propos incohérents.

Dans ce contexte, il a été décidé d'arrêter administrativement Sourour A. et de la conduire en cellule de dégrisement, au commissariat central de la police fédérale, rue Royale, à Bruxelles. Selon les éléments détaillés par Christos Doulkeridis, Sourour A. serait arrivée au commissariat à 6 heures du matin.

Pour le bourgmestre d'Ixelles et selon les documents en sa possession, aucun élément ne permet d'indiquer que la mort de Sourour A. serait liée à l'intervention de la police.

Christos Doulkeridis n'a, par ailleurs, pas d'informations sur ce qui s'est passé après l'arrestation, une fois au commissariat, et sur ce qui pourrait expliquer le décès de Sourour A.

Ce dossier est dans les mains du Comité P et du Procureur du Roi.

Au commissariat, pour expliquer le décès, "il semblerait qu'il n'y ait pas eu d'intervention de tiers", selon le Parquet

Pour rappel, c'est aux alentours de 7 heures que les policiers auraient découvert le corps sans vie de Sourour A.

Selon les éléments donnés à la famille, la victime se serait suicidée en s'étranglant avec son pull. Cette version a été vivement contestée par l'avocate de la famille de la défunte.

Les résultats de l'autopsie sont arrivés ce lundi après-midi. *"Sur base des premières constatations et du rapport provisoire d'autopsie, il semblerait qu'il n'y ait pas eu d'intervention de tiers"* dans le décès de Sourour A., a indiqué lundi en fin d'après-midi le parquet de Bruxelles.

Le parquet de Bruxelles a confirmé que l'enquête a été confiée au Comité P, le comité permanent de contrôle des services de police. *"Parmi d'autres devoirs d'enquête, le comité P a analysé les images des caméras du complexe cellulaire. Sur base des premières constatations et du rapport provisoire d'autopsie, il semblerait qu'il n'y ait pas eu d'intervention de tiers"*, a déclaré le parquet. *"Une analyse toxicologique a également été ordonnée. Les résultats définitifs seront disponibles dans les semaines à venir"*, a-t-il ajouté, précisant qu'il accorde une attention particulière à ce dossier.



Bruxelles : veillée devant le commissariat de police dans lequel est décédé une femme de 46 ans

Pour voir ce contenu, connectez-vous gratuitement

[Connectez-vous](#)